



Signataire : Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 31 août 2023

Question écrite urgente

Scolarisation des élèves en situation de handicap – élèves sur le spectre des troubles autistiques (TSA) à la rentrée scolaire 2023-2024

En août 2023, il y a quelques jours, les médias ont dévoilé que plusieurs dizaines d'élèves ne pourraient pas être scolarisés à plein temps de manière adaptée à leurs besoins à la rentrée scolaire 2023-2024. Seule une scolarisation provisoire à 50% était proposée, sans transport, et la rentrée était décalée d'une semaine.

A ce titre, il faut rappeler que le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti par l'art. 19 de la Constitution fédérale.

Ce droit comprend une scolarisation à 100% avec un programme adapté à l'enfant, ainsi que le transport, si l'élève n'est pas scolarisé dans l'école de son quartier. Il s'agit du noyau dur du droit à l'éducation également garanti par l'art. 24 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifié par la Suisse, il y a déjà 10 ans (CDPH).

Si l'autorité scolaire ne peut pas fournir ces prestations, elle doit prendre en charge financièrement une solution de substitution.

La scolarisation à plein temps est en outre obligatoire, sous réserve de la première année primaire, lors de laquelle une scolarisation à mi-temps n'est possible qu'à certaines conditions et pour autant que les parents y consentent.

La non-scolarisation de dizaines d'enfants constitue une triste première en Suisse et, sous réserve des périodes de semi-confinement régies par le droit d'urgence, jamais une non-scolarisation d'enfants sans handicap ne serait acceptée.

Ainsi, tant suite à l'inondation d'une école à Giubiasco (TI) en 2021 qu'à l'incendie d'une école à Vernier cet été, la scolarisation à 100% dès la

rentrée a toujours été assurée, notamment par le recours à des locaux préfabriqués.

Il s'agit donc d'une discrimination manifeste des enfants en situation de handicap.

Mes questions sont les suivantes :

- *Est-ce que le Conseil d'Etat va immédiatement mettre en œuvre une scolarisation adéquate et à plein temps de tous les enfants résidant à Genève ?*
- *Si tel n'est pas le cas, jusqu'à quand cette discrimination crasse d'un droit fondamental va-t-elle durer ? En effet, la Tribune de Genève mentionnait hier encore, à la une et sur les manchettes, que, suite à la rentrée scolaire qui a eu lieu il y a maintenant 10 jours, certains enfants sont toujours sans solution (29 août 2023 : Scolarisation : Rentrée scolaire : des enfants sont toujours sans solution | Tribune de Genève).*
- *Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat, en termes de planification, pour qu'une telle situation ne se reproduise plus ?*
- *Quelles sont les intentions du DIP au sujet de la réforme de l'OMP (propositions contenues dans le rapport Von Plessen/Lanners au sujet de la réforme de l'OMP) ?*

Sources :

- TDG – 8 août 2023 : Enseignement spécialisé à Genève : Des enfants autistes se retrouvent sans place à l'école pour la rentrée | Tribune de Genève
- <https://www.20min.ch/fr/story/faute-de-places-des-enfants-autistes-privés-decole-206427616101>
- RTS – 15 août 2023 : 19h30 – Play RTS
- <https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:14241663>
- Le Courrier : <https://lecourrier.ch/2023/08/10/grogne-chez-les-parents-denfants-autistes/>
- TDG : Enseignement spécialisé à Genève : Manque de places à l'école : « Pour certaines familles, c'est une catastrophe » | Tribune de Genève
- TDG : 29 août 2023 : Scolarisation : Rentrée scolaire : des enfants sont toujours sans solution | Tribune de Genève

Vu ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses apportées à ces questions.